

# Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## **Préavis municipal n°8/2013 concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie « Les Perrières – Les Cornes de Cerf » avec demande de crédit**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 8/2013 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de fr. 277'400.00 (deux cents septante-sept mille quatre cents francs) pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux dits « les Perrières » et « les Cornes de Cerf ».

### **1. Préambule**

Le remplacement de cette conduite devient nécessaire. Elle est vétuste, en mauvais état et a nécessité plusieurs réparations. En plus une anomalie (conduite d'eau potable traversant une chambre d'épuration) doit être corrigée. Pour ces raisons, nous vous proposons le remplacement de cette conduite sur environ 245 mètres. Ces travaux permettront également de déplacer une borne hydrante qui se trouve actuellement au milieu d'un champ (parcelle 883) et qui est difficilement accessible.

La Compagnie du Gaz prospecte dans le secteur et plusieurs propriétaires sont intéressés par ce combustible; en cas de présence dans les fouilles, elle participera au pro rata. Ainsi les frais de génie civil seront répartis entre les deux entités (Commune – Compagnie du Gaz).

Swisscom et la Romande Energie ne sont pas intéressés par ce projet.

### **2. Travaux projetés**

La nouvelle conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie est prévue en polyéthylène soudé PE 100-PN16, Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184 mm conformément au PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau), sur une longueur d'environ 190 mètres pour se raccorder sur la conduite existante en fonte Ø 150 mm par le biais d'une vanne Ø 200 (point D). De là, une nouvelle conduite en polyéthylène soudé PE 100 – PN 16, Ø extérieur 160 mm / Ø intérieur 130 mm, longe les limites des parcelles n° 1214 et 1220, jusqu'au point E pour la pose de la nouvelle borne hydrante, en accord avec le SDIS (service défense incendie et secours). La traversée de la route des Tavernes sera effectuée en forage dirigé sur une longueur d'environ 60 mètres.

Entre les points B et C, la conduite existante en fonte  $\varnothing$  125 mm se trouve à environ 4 mètres de profondeur près du bâtiment n° 664. Cet état est dû au remblayage effectué pour les aménagements extérieurs privés. Les travaux seront dès lors mis à profit pour effectuer son remplacement par une conduite polyéthylène soudé PE 100 – PN 16,  $\varnothing$  extérieur 160 mm /  $\varnothing$  intérieur 130 mm.

L'ensemble des travaux permettra le raccordement de bâtiments privés, pour un total de 14 raccordements.

### 3. Coûts

Le montant total des travaux est estimé à environ fr. 277'400.00. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Il s'établit de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouille sur route	fr.	8'445.00
2. Travaux de génie civil – Fouille dans pré	fr.	66'855.00
3. Travaux d'appareillage	fr.	79'085.00
4. Forage dirigé	fr.	50'000.00
4. Frais administratifs et technique	fr.	25'000.00
5. Prestations géométriques – indemnisations	fr.	4'000.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	fr.	<u>23'466.85</u>
Montant total HT	fr.	256'851.85
TVA 8% arrondi	fr.	<u>20'548.15</u>
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :</b>	<b>fr.</b>	<b><u>277'400.00</u></b>

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à un subside d'environ fr. 60'000.00.

### 4. Financement et évolution du plafond d'endettement

Cet objet est totalement attribué au service de l'eau, il sera financé par un emprunt d'au maximum fr. 200'000.00, amorti sur 20 ans au maximum, soit au minimum fr. 10'000.00 par année, le solde étant financé par la liquidité courante.

Ce préavis ne figure pas au plan d'investissement de la législature. Cet investissement paraît tout de même nécessaire et évitera d'entreprendre de nouveaux travaux sur des parcelles récemment construites.

Il remplace deux investissements prévus qui ne seront pas exécutés : remplacement de la conduite devant la Grande salle (fr. 60'000.00) et à la Grange Neuve (fr. 160'000.00).

N° préavis	Date					Plafond d'emprunts 2012/2016
12/2011	16.12.2011					fr. 12'500'000.00
<b>Emprunts</b>						
		<b>Objets</b>	<b>Contractés</b>	<b>Accordés</b>	<b>Prévus</b>	<b>Solde à disposition</b>
	<b>01.01.2013</b>	Total des emprunts	fr. 9'427'784.10			fr. 3'072'215.90
02/2012	03.05.2012	Déplacement de la conduite eau potable et du collecteur EU - Les Perrières		fr. 450'000.00		fr. 2'622'215.90
01/2013	02.05.2013	Extension de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits "La Bedaule et la Demellette"		fr. 250'000.00		fr. 2'372'215.90
	31.03.2013	Amortissement 2013 (1er trimestre)	fr. -22'500.00			fr. 2'394'715.90
04/2013	20.06.2013	Extension de l'épuration dans le secteur "Mollie-Margot/la Plumette"		fr. 500'000.00		fr. 1'894'715.90
	30.06.2013	Amortissement 2013 (2ème trimestre)	fr. -198'500.00			fr. 2'093'215.90
	30.09.2013	Amortissement 2013 (3ème trimestre)	fr. -105'835.00			fr. 2'199'050.90
08/2013		Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie "Les Perrières - Les Cornes de Cerf"			fr. 200'000.00	fr. 1'999'050.90

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAU)

**Vu** le préavis municipal n°8/2013,

**Ouï** le rapport de la Commission chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie « Les Perrières – Les Cornes de Cerf ».
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de fr. 277'400.00 selon le point 4 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Annexe : 1 plan

Admis en séance de Municipalité le 28 octobre 2013

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton